



N°695

COMMISSION TOUS LES LIEUX
D'AFFECTATION

**DG XII : sélection de candidatures
pour les agents techniques**



LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

organise une sélection de candidatures pour la constitution de listes de réserve en vue de l'engagement d'Agents Temporaires (régime contractuel) dans l'ensemble des domaines scientifiques et techniques indiqués ci-dessous. Ces listes permettront, le cas échéant, de recruter le personnel chargé de la mise en œuvre de ses programmes de Recherche.

AGENTS TECHNIQUES

COM / R / B / 18 - carrière C3 / B5 / B3

(COM / R / B / 18-1): Informatique, documentation, gestion de bases de données dans le domaine scientifique et technique;
(COM / R / B / 18-2): Physique, biologie, chimie (y compris chimie nucléaire);
(COM / R / B / 18-3): Sciences des matériaux;
(COM / R / B / 18-4): Electrotechnique, électronique, mécanique, CAD / CAO;
(COM / R / B / 18-5): Techniques et technologie de l'agriculture et de la pêche;
(COM / R / B / 18-6): Assistance au management de Recherche.

Ces secteurs incluent différentes disciplines et sous-disciplines qui seront communiquées avec l'acte de candidature.

Tâches: support technico-scientifique dans la gestion ou l'exécution d'activités de recherche dans le cadre des programmes communautaires.

Formation: de niveau secondaire supérieur sanctionnée par un diplôme afférent à la matière.

Expérience professionnelle: appropriée à la fonction.

Conditions générales

Contrats: les contrats offerts au personnel de la Recherche sont exclusivement des contrats temporaires.

Nationalité: être ressortissant de l'un des Etats membres de la C.E.

Lieu d'affectation: le recrutement comme agent de la Commission exige une disponibilité à travailler dans tous les lieux d'affectation et, en particulier, en dehors du pays d'origine.

Age: maximum 35 ans, c'est-à-dire être né après le 1. 10. 1955. La limite d'âge ne s'applique pas aux candidats qui, à la date fixée pour le dépôt des candidatures, sont depuis au moins un an, **sans interruption**, agents auprès d'une des Institutions Européennes.

Connaissances linguistiques: connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés (allemand, anglais, danois, italien, espagnol, français, grec, néerlandais, portugais) et connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle des Communautés.

Délai d'introduction: les formulaires de l'acte de candidature doivent être demandés, de préférence par écrit, à l'adresse suivante: **C.C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche, SDME R2 / 54**, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles, Belgique (tél.: 19-32-2 / 235.56.60 - téléfax: 19-32-2 / 236.30.25).

Ces documents doivent être renvoyés à l'adresse ci-dessus, dûment complétés et signés, avant le 30.09.1991 (le cachet de la poste faisant foi).

Recevabilité: l'acte de candidature n'est recevable que si: les délais ci-dessus sont respectés; l'acte est complètement rempli et signé; copies des diplômes et autres pièces demandées dans les formulaires sont jointes; les autres conditions ci-dessus sont remplies.

La candidature des fonctionnaires auprès des Institutions Européennes n'est pas recevable.

La Commission met en œuvre, en faveur de son personnel, une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.